

**CAHIER DES CHARGES POUR LES CLUBS**

**Conditions de participation**

- La compétition est ouverte à tous les clubs d'au moins 18 trous (hors Pitch & Putt et les Compacts de 9 trous) de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Golf. Chaque club ne peut engager qu'une équipe messieurs.
- La rencontre peut se dérouler le samedi ou le dimanche selon la disponibilité des terrains (de préférence si possible le samedi) selon le calendrier établi en début de saison.
- Chaque club inscrit s'engage à mettre son terrain à disposition des autres équipes de sa poule lors des rencontres en phase qualificative, et au moins une fois tous les 3 ans lors des rencontres en phase finale.
- Chaque club s'engage à nommer un responsable du bon déroulement de la rencontre, le jour où il reçoit. Cette personne fera partie du Comité de l'épreuve du jour et doit être présente toute la journée.
- Chacun des capitaines et le Comité de l'épreuve du jour s'engagent à rester extrêmement vigilants sur le temps de jeu pendant tout le déroulement de la rencontre et à le faire respecter par les joueurs du jour.
- Le secrétariat du club doit envoyer à Jean-Paul Tomasi (jeanpaultomasi@gmail.com), le jour même ou dès le lendemain, les résultats détaillés de la rencontre jouée sur son terrain avec les noms et les index des joueurs y ayant participé ainsi que les feuilles de composition des équipes. Pour les fichiers transmis, le format pdf sera privilégié.
- Les parcours de reconnaissance sont assujettis à la gratuité. La disposition fera l'objet de maximum 3 départs de quatre joueurs le jour qui précède la rencontre. La semaine précédant la rencontre, les capitaines enverront leur liste des joueurs prévus pour la rencontre et seuls les joueurs figurant sur la liste pourront prétendre à la gratuité de la reconnaissance du parcours. Les départs sont accordés seulement la veille de la rencontre et hors week-end, sauf dans le cas où la rencontre officielle (matches) doit se dérouler un dimanche ou le lendemain d'un jour férié. Les réservations sont faites par les capitaines des équipes visiteuses en accord avec les golfs concernés.
- Les gestionnaires recevant une deuxième rencontre en phase qualificative recevront la somme de € 350.00 à titre de subvention.
- Les clubs recevant une rencontre en phase finale recevront une subvention sur la base suivante :
  - Match en ¼ de finale : € 380.00
  - Matches en ½ finale et finale : € 500.00
- Afin de valider son inscription pour la compétition 2025, chaque équipe devra faire signer le présent règlement, ainsi que le règlement sportif, par l'Association Sportive et le gestionnaire de son club (si elle existe) avant la date limite des inscriptions des clubs, à savoir le **dimanche 15 décembre 2024** à minuit. Les documents ainsi paraphés seront à retourner sous format électronique et envoyés par email à Jean-Paul Tomasi ([jeanpaultomasi@gmail.com](mailto:jeanpaultomasi@gmail.com)).

**Document lu et approuvé par le club de :**

.....

**Date et signature de l'AS :**

.....

**Date et signature du gestionnaire :**

.....